

Il est inutile de multiplier les citations de cette nature. Infinalement plus fortes que ce que je viens de citer sont les déclarations de l'honorable premier ministre sur les "hustings" d'un bout à l'autre du pays. Tous ceux qui l'ont entendu, tous ceux qui ont lu le compte rendu de cette convention, tous ceux qui ont suivi la discussion avant 1896 étaient intimement convaincus qu'en matière de réforme fiscale l'honorable premier ministre s'était engagé à faire disparaître le principe de la protection et à baser son tarif sur le principe opposé, le principe du revenu et à mettre en pratique le libre-échange anglais, son système idéal, aussi tôt et aussi entièrement que possible.

Il est inutile de discuter ce point plus longuement. Voilà quel était l'engagement pris envers le pays et les électeurs. L'a-t-on tenu ? Avons-nous aujourd'hui un tarif basé sur le libre-échange anglais ? Mon honorable ami sait fort bien que non. Nous a-t-il donné un tarif uniquement basé sur le principe de prélever un revenu, sans le moindre vestige de protection, un tarif qui ne prélève d'autres taxes que celles qui vont directement dans le trésor ? Peut-il prétendre que pas un sou ne va dans la poche de ceux qu'il appelait les monopoleurs et les voleurs, de ces gens qui ruinaient le pays ? Il sait parfaitement que le tarif actuel est basé sur le principe de la protection et met la protection en pratique et que sa prétendue réforme n'a consisté qu'à abaisser les droits dans certains cas et à les élever dans d'autres, pour n'aboutir, dans l'ensemble, qu'à une légère diminution dans la totalité des impôts prélevés.

Mon honorable ami veut-il savoir quels sont les faits tels qu'ils ressortent des documents officiels ? En 1893, la moyenne des droits sur les importations destinées à la consommation a été de 30·23 pour cent ; en 1894, de 30·87 ; en 1895, de 30·87 ; en 1896, de 30·07. En 1897, la première année de l'administration libérale, mais avant la mise en vigueur du nouveau tarif, la moyenne a été de 30·04 pour 100. C'est-à-dire qu'en 1897, les droits ont été diminués sur les importations destinées à la consommation de trois-centièmes de 1 pour 100. Ensuite vient l'année 1898, et la production des droits prélevés a été de 29·43. Sept mois de l'année 1899 sont écoulés et durant ces sept mois les droits sur les marchandises imposables sont, en moyenne de 28·89 pour 100. Quels avantages a-t-on gagnés ? L'année 1897 donne une diminution de trois centièmes de 1 pour 100 sur 1896 ; 1898, une réduction sur 1896, de soixante-quatre centièmes de 1 pour 100 ; les sept mois de 1899, une autre réduction de 1 et dix-huit centièmes de 1 pour cent, sur 1896. Mais qu'arrive-t-il actuellement ? Le mois de janvier est passé et la réduction sur 1896 n'est plus que de trente-et-un centièmes de 1 pour 100 ; le mois de février est aussi passé et la réduction n'est plus que de quarante-

sept centièmes de 1 pour 100. De sorte que si l'on comprend dans ce calcul les derniers développements du commerce en ce pays, on reste avec une diminution de la moyenne de l'impôt sur les marchandises imposables de moins de $\frac{1}{2}$ de 1 pour cent.

A cela l'honorable ministre des Douanes répondra : " Vous ne tenez aucun compte des marchandises admises en franchise." Très bien ; prenons les marchandises admises en franchise et voyons quels sont les faits. En 1893, la moyenne des droits prélevés sur les marchandises imposables et admises en franchises pour la consommation a été de 17·38 pour cent ; en 1894, de 17·13 ; en 1895, de 16·99 ; en 1896, de 18·28 ; en 1897, de 17·87 et en 1898, de 16·95. Ainsi en 1897, il y eut une réduction sur 1896 de 41-100 de 1 pour 100 et en 1898, cette réduction sur 1896 a été 33-100 de 1 pour 100. Mais qu'est-il arrivé en janvier et février 1899 ? Durant ces deux mois, la différence est du mauvais côté. En janvier 1899, la moyenne des droits prélevés sur les marchandises imposables et admises en franchise a été de 18·07 pour 100, et en février 1899, de 18·70. C'est-à-dire que durant le dernier mois écoulé la moyenne des impôts sur l'ensemble des importations destinées à la consommation a été de près de $\frac{1}{2}$ de 1 pour 100 plus élevée qu'en 1896. Cela n'empêchera pas nos honorables adversaires de se présenter devant le peuple et de dire qu'ils ont réformé le tarif, qu'ils ont fait disparaître la protection, qu'ils ont tenu leurs engagements et que le pays doit être satisfait.

Il paraît évident, cependant, que tout le monde n'est pas satisfait. Même parmi ceux qui siègent à la droite de cette Chambre, il y en a qui ne sont pas satisfaits des réductions qui ont été faites. Il y a par exemple, la "Tribune" de Winnipeg et le "Bulletin" d'Edmonton qui sont rédigés, je crois, par de chauds partisans du gouvernement. Je ne crois pas ces deux journaux fort convaincus que le gouvernement a rempli ses promesses. Dans un de ses derniers numéros la "Tribune" de Winnipeg montre M. George H. Bertram, l'honorable député de Toronto-centre, aux consommateurs de l'ouest sous un jour peu enviable ; ce journal le représente comme un protectionniste déguisé—ou plutôt comme un protectionniste avéré fauflé dans les rangs libéraux et il avertit le gouvernement de ne pas se laisser guider par les opinions de M. Bertram. Voici ce que dit la "Tribune" :

M. Bertram a parlé comme un conservateur et un protectionniste, tout en se donnant comme un libéral et un libre échangiste. C'était comme un vent qui soufflerait à la fois du nord et du sud et c'est pourquoi, de temps à autre, on pouvait voir dans l'auditoire un libéral qui se rappelait George Brown passer nerveusement ses doigts dans ses rares cheveux et chercher ce que cela voulait dire.

L'honorable député de Lisgar (M. Richardson) qui rédige la "Tribune" s'est demandé,